

# CSE Siège

## du 20 & 21 octobre 2020

### Crise sanitaire et autres crises

---

*Vos élu-e-s CGT :*

Marc CHAUVELOT, François BADAIRE, Marie Jo LARABI, Aurélie SCHILLER, Malika AÏT OUKLI, Michela LAW, Geoffroy PARIZOT, Sophie PIGNAL

*Représentante syndicale :*

Stéphanie Thonnet

---

Dans son préambule, la CGT est intervenue sur la situation sanitaire de plus en plus incertaine dans le pays. Un point complet sur la situation au Siège sera fait lors du CSE du 4 novembre.

Nous sommes revenus sur les disparités salariales, la situation de l'emploi et du plan de départ, loin des objectifs initialement affichés par la direction, sur le sort fait aux seniors,

rendus « inaptes » à cause d'une certaine forme de maltraitance. Pascale Justice, grand reporter à la rédaction Nationale, ancienne présidente de la SDJ, en fait partie.

Le second jour du CSE, en ouverture de séance, le secrétaire a lu un hommage à Samuel Paty, prof d'histoire géo en collègue sauvagement assassiné. Les élu-e-s ont observé une minute de silence.

### 2 – Information/Consultation et recueil d'avis du CSE Siège suite aux avis d'inaptitudes prononcés par le médecin du travail concernant 3 Salariés

Le CSE Siège s'est abstenu sur 3 avis d'inaptitude prononcés par le médecin du travail.

### 3 - Compte rendu du CSE Central des 07 et 08 Octobre 2020

#### • **Situation générale**

Delphine Ernotte a fait un point sur la situation sanitaire. Elle veut limiter la présence sur les sites, en particulier au Siège. De nouvelles règles ont été fixées pour tenir dans la durée, avec une extension du télétravail. Des journées de présence sont organisées par direction.

Mme Ernotte a brièvement commenté la nouvelle gouvernance de FTV, le jeu de

chaises musicales entre les partants et les entrants. Elle a créé un comité éditorial à côté du comité de direction pour inscrire la stratégie éditoriale dans un temps long.

Elle se félicite des audiences du groupe, avec 32 % de part d'audience en septembre, grâce au Tour de France, à Roland Garros et à des paris audacieux sur France 2 comme la série « *Laetitia*, » la soirée spéciale sur le Liban ou le documentaire « *Du sang et des larmes* » sur la décolonisation.

### • Information sur le COM, maquette point d'étape

La perspective d'atterrissage à fin 2020 serait de moins 10M€, en raison des performances de la régie FTP et des économies réalisées grâce aux reports de charges. 2021 sera beaucoup plus problématique, avec une économie de 60 M€ à réaliser. D'autant plus pénalisant que les besoins d'investissement sont importants pour le virage numérique, la régionalisation, le

soutien à la création, les jeunes publics... s'y ajoutent des dépenses nouvelles comme le maintien de France 4 pendant 8 mois, le sous-titrage de franceinfo, les JO de Tokyo...

FTV devrait bénéficier d'une partie des 70 M€ prévus dans le plan de relance pour l'audiovisuel public, soit 45 M€. Peu d'espoir donc que FTV affiche un résultat positif en 2021 même si la direction annonce de nouvelles économies par redéploiements.

### • Open média, nouveau système d'information des rédactions

Interfacé avec Newsboard (socle éditorial), Open média vise à créer un conducteur unique pour l'ensemble des rédactions du groupe. Plusieurs ateliers ont été réunis et les spécifications sont en cours pour

l'information nationale, les sports et France 3 Paris Ile de France. Les impacts sur le Siège seront présentés au CSE de novembre. En attendant les formations sont interrompues du fait du constructeur.

### • Information sur l'évolution du logiciel ARIANE : passage à la version d'Ariane CLOUD

Maintien des fonctionnalités d'Ariane mais bascule dans un système SaaS ouvert. C'est l'outil des 200 financiers, comptables et contrôleurs de gestion, qui concerne aussi les approvisionneurs, les acheteurs, les managers qui valident les commandes, en tout, 1 900 salariés.

Objectif, réduire les coûts d'hébergement et de maintenance. L'hébergeur sera européen et seule FTV pourra avoir accès aux données. L'ouverture est prévue le 19 janvier 2021. Les règlements et remboursements seront gelés du 1<sup>er</sup> au 10 janvier 2021, l'enregistrement des commandes du 7 au 19 janvier).

### • Information sur le remplacement de SIPLAN (commande, devis, refacturation)

Siplan, l'outil de la Fabrique, conçu en 2013, et qui s'avérait beaucoup trop lourd d'utilisation, a vécu. Il va être remplacé par trois outils qui vont reprendre ses

fonctionnalités : les relations client fournisseurs (Comand), les devis de production (Devix) et les refacturations (Refac). 200 utilisateurs sont concernés et seront formés entre novembre et début 2021.

### • Information /consultation sur le projet d'aide à la planification des non permanents de la DMF

Ooviiz est une plate-forme de réservation des intermittents qui permet de constituer des équipes avec un certain nombre de filtres (date, lieu, métier, disponibilité). Une expérimentation est en cours depuis janvier 2020 avec les 215

Le débat est vif sur les critères de classement, l'équité d'accès, la possibilité que veut se donner la direction d'utiliser les données en cas de contentieux prud'homal.

OPV de la Fabrique. 187 d'entre eux se sont inscrits sur la plate forme... 29 laissés pour compte.

L'expérimentation va être élargie aux secteurs de la vidéo mobile et aux métiers de Franceinfo. La direction souhaite une mise en exploitation au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

## • Direction des Moyens de Fabrication (La Fabrique)

L'activité a redémarré après la forte décline du confinement conduisant à l'annulation de 8 % des émissions.

Sur les plateaux on est à 65 % du plan de charges fin septembre (75 % prévus). 62 % en Vidéo mobile avec un atterrissage à 90 % en fin d'année, 41 % pour les

équipes légères mais la mise en œuvre des équipes à 2 devrait faire remonter l'activité pour Télématin.

Trois fictions ne pourront être tournées en 2020 mais les 21 fictions sont bien confirmées pour 2021. A noter le renchérissement des coûts de tournage de fiction en raison des règles sanitaires (1,5 jours supplémentaires en moyenne par tournage). Idem pour les feuilletons.

## • Le point sur l'Outre-mer

La direction se félicite de la visibilité des outre mer sur les antennes du groupe.

Les Témoins d'outre-mer sur France 3, une case documentaire en troisième partie de soirée, cela suffit-il ? Le « réflexe outre mer » est-il vraiment ancré dans le groupe ?

résultats d'audience satisfaisants selon la direction avec une offre de vidéo plutôt riche et un live permanent plutôt bien présent.

Après la fermeture de France Ô, les plus grandes inquiétudes demeurent sur le devenir du site de Malakoff et de ses salariés, surtout quand on mesure la baisse des effectifs, -10% en un an !

Le portail des Outre-mer a des

## • Projet de charte d'utilisation de la téléphonie mobile, annexée au règlement intérieur

Un projet en lien avec « un smartphone pour tous ». Il concerne tous les CDI et CDD de plus de 6 mois avec accès aux applications de l'entreprise.

sphère privée et de la sphère professionnelle. Un usage privé « à titre raisonnable » dit la direction.

Un débat s'ensuit sur la ligne de partage entre ce qui relève de la

Le CSEC a décidé de faire faire une étude juridique sur le sujet. Déploiement à partir du premier semestre 2021.

## • Évolution de la procédure de lancement d'alerte

Procédure inscrite dans le Code anti-corruption, annexée au règlement intérieur et en vigueur depuis fin 2018.

constituer un crime ou un délit, une violation des lois et règlements.

Elle permet à tout salarié de dénoncer des faits susceptibles de

La direction souhaite y apporter quelques évolutions dans le traitement des alertes avec la création d'un comité, elle veut améliorer la visibilité de la procédure.

## • Compte rendu des CSSCT-C des 19 décembre 2019, 3 mars et 15 septembre 2020

Ont été abordés l'activité de service de conseil et d'assistance sociale et des psychologues du

travail, les mesures prises pour assurer la protection des salariés pendant la crise sanitaire, masques, test, gel, barrière, les chiffres de la pandémie.

## • Restitution de l'enquête santé de la CSSCT-C

L'enquête santé de la CSSCT-C confirme l'adhésion d'une partie du personnel au télétravail mais pointe aussi un certain nombre d'effets pervers, l'isolement, la perte de cohésion sociale, la mise

à mal des collectifs de travail, l'articulation vie privée vie professionnelle, surtout avec les enfants, les conditions d'exercice de l'activité, le sentiment d'inutilité de ceux qui sont restés sans activité pendant le confinement.

## • Note sur le port du masque annexé au règlement intérieur

Les élu-e-s ont adopté une résolution unanime sur l'obligation du port du masque,

nécessairement fourni par l'employeur, dans toutes les implantations de l'entreprise.

## • Égalité professionnelle

Fin 2019 les femmes représentaient 45,2 % de l'effectif permanent (44,7 % en 2018),

2018) et 47,1 % chez les PTA (46,8 % en 2018).

41 % des journalistes (39,9 % en

L'égalité progresse lentement à FTV.

## • Situation de l'emploi

### - Bilan de l'emploi au 30 juin 2020

Forte décreue de l'emploi permanent et non permanent en un an. 8852 ETPM dont 7988 permanents et 863 non permanents. La baisse atteint 603 ETP en un an, soit -6,81%. La crise sanitaire sert de prétexte à

ne pas combler les postes rendus vacants par les départs en retraite. Ce n'est pas ce que dit l'Accord du 7 mai 2019. Les postes laissés vacants sont soit remplacés, soit placés en réserve et redéployés sur des besoins de développement.

### - Bilan de la RCC au 21 septembre 2020

754 départs en retraite et 87 départs pour projets professionnels (841).

corrige, elle évoque 1 800 voire 1 500 départs sans que l'on comprenne très bien comment elle compte atteindre ses objectifs. Le Siège qui représente 45 % des effectifs de l'entreprise, ne contribue qu'à 38 % aux départs (283).

L'objectif des 2 000 départs semble inatteignable. La direction

### - Bilan du fonds de soutien aux non permanents

1 480 intermittents éligibles au dispositif sur les 4 500 immatriculés, parmi eux, 60 % en ont bénéficié en mai, 50 % en juin et pas de retour en juillet. La subvention équivaut à 640 euros brut par salarié (631 euros au siège) pour un coût total de 1 307 126 euros, bien loin de la prévision budgétaire 2020.

donnés par 106 personnes sur les 8 000 permanents de FTV. 64 jours donnés par 20 personnes au Siège (qui compte 4 000 salariés). Un bilan très mitigé en raison de la complexité du dispositif et du refus de la direction de maintenir la rémunération des précaires comme celle des permanents. Ajoutons que le plafonnement des CET à 5 jours en 2020 va poser de multiples problèmes dans de très nombreux services.

Le don de jours atteint 250 jours

## • Migration de PapyRHus en version E5 et mise en place du nouveau portail collaboratif monkiosque 2

De nouveaux services dématérialisés vont être accessibles : le mode de transport, la demande d'acompte, le changement de composition

familiale, la maladie, la consultation des plannings. La connexion à distance, avec tablettes, smartphones, sera possible. Le lancement devait se faire en juin 2020, il est reporté à février 2021.

## 4 - Information/Consultation et recueil d'avis du CSE Siège sur l'évolution de l'organisation de la Direction Déléguée Infrastructures et Technologies (ITS)

Les élu-e-s du CSE Siège ont rendu un avis unanime sur l'évolution de l'organisation de la direction déléguée infrastructure technologiques et services (ITS).

L'activité d'ITS sera beaucoup plus tournée vers le service aux utilisateurs que sur le fonctionnement des infrastructures.

L'impact sur l'emploi sera relativement limité avec la suppression de deux postes d'adjoint et la création d'un poste dédié à l'architecture (moins 1 poste).

Par contre, les élus craignent que le recours aux solutions externes et la sous-traitance ne prive l'entreprise d'un savoir faire et d'une maîtrise en interne et ils s'inquiètent de la perte de souveraineté numérique que cela peut représenter.

## 5 - Information/Consultation et recueil d'avis du CSE Siège sur le bilan social 2019

Dans leur avis adopté à l'unanimité les élu-e-s ont demandé :

- La création d'un indicateur qui permette de réduire les distorsions dans le calcul des effectifs entre permanents et non permanents.
- De favoriser dans les promotions une filière d'expertise afin de réduire le taux d'encadrement, particulièrement élevé chez les journalistes.
- La mise en place d'un indicateur des candidatures féminines sur les postes d'encadrement qui permettrait de voir les secteurs où les femmes ne postulent pas et mise en place d'une politique volontariste pour aller les chercher.
- De reconnaître dans les COCA l'ancienneté entreprise

pour les PTA reconvertis en journalistes.

- Pour les travailleurs extérieurs, de comparer les propositions des prestataires en fonction des moyens mis en œuvre et pas seulement en fonction des coûts, afin d'éviter d'éventuels abus.
- D'obtenir les motifs de recrutement externe lorsqu'une candidature interne était possible, pour favoriser les mobilités.
- Que les réorganisations incessantes n'aboutissent pas à une prolifération de promotions dans l'encadrement, qui épuise l'enveloppe disponible pour revaloriser les plus petits salaires.
- Que la direction fasse un réel effort pour enrayer la baisse de salariés en situation de handicap et retrouver un taux égal ou supérieur à 6 % en priorisant les candidatures de ces personnes.

- Que la direction s'engage à proposer aux femmes le même niveau de salaire que les hommes dès le recrutement ou lors d'une nouvelle prise de poste.
- Que la direction prenne ses responsabilités en matière de sécurité et n'attende pas que le salarié sensible se manifeste pour effectuer des prélèvements

de toxicité ou des mesures de rayonnement électro magnétiques.

- Qu'un indicateur fiable des crédits d'heures disponibles et des crédits d'heures utilisés soit mis en place.
- Que les catégories de motifs des procédures judiciaires à l'encontre des salariés soient transmises, et obtenir un décompte des procédures gagnées et perdues par l'entreprise.

## 6 - Information sur le bilan de l'emploi

En un an la diminution globale est de -6,1 % des effectifs, -6,8 % chez PTA et -3,2 % chez les Journalistes.

La diminution des effectifs permanents est en corrélation avec les départs en RCC. La diminution des effectifs non permanents est lié à la période d'inactivité accentuée par la pandémie.

Il y a eu sur la période 102 arrivées pour 201 départs. Le nombre d'heures supplémentaires a été en baisse de 1,28 %.

Le taux de femmes est de 49,4 %

soit + 0,2 point par rapport à fin 2019. On frôle donc la parité au Siège.

Les élu-e-s évoquent pourtant le fait que les mentalités doivent encore changer ! Il y a du mieux, Delphine Ernotte s'y est engagée, mais il faut faire plus ! Arrêter de culpabiliser les femmes en leur faisant croire « qu'elles n'ont pas les compétences » ou encore « qu'elles n'ont pas les épaules pour ».

La direction de FTV doit se donner pour mission de rendre certains postes plus attractifs pour les femmes, d'accompagner les femmes vers des postes à responsabilité... leur dire que c'est possible et leur accorder sa confiance.

## 7 - Information sur le bilan du plan de développement des compétences 2019

### • Formations obligatoires

Les formations obligatoires sont établies à partir d'une liste fournie par le Code du travail. Elles sont au nombre 21 à FTV. La direction assure que cette liste n'est pas définitive et fermée et qu'elle pourra se compléter avec les élus du personnel.

Les élu-e-s du CSE ont souligné la nécessité de former tous les salariés au risques de harcèlement. La direction est d'accord et prévoit de l'intégrer au bilan à 6 ans. La formation au harcèlement sera donc généralisée à l'ensemble du personnel.

### • Entretiens professionnels

Depuis l'accord du 5 mars 2020 sur la Gestion prévisionnelle des emplois et parcours professionnels (GPEPP), les entretiens professionnels ne se tiennent plus systématiquement

tous les 2 ans. Ils sont désormais organisés à la demande du salarié et peuvent se faire tous les ans s'il le faut. Certains élu-e-s souhaitent maintenir l'obligation de proposer un entretien tous les 2 ans à l'ensemble des salariés.



## • CPF (Compte Personnel de Formation)

Le CPF permet à tous les salariés d'acquérir des droits à la formation. Il s'est substitué en janvier 2015 au DIF (Droit Individuel à la Formation).

Le 12 octobre dernier, la direction a à nouveau informé les collaborateurs de l'importance de reporter leurs heures de formation (DIF) sur leur compte CPF.

**Un report est encore possible jusqu'au 31 décembre 2020. Au delà de cette date, vos heures de DIF seront perdues.**

La marche à suivre est :

- activer votre compte CPF sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- ou sur l'appli "Mon compte formation". Y inscrire votre solde d'heures DIF au 31/12/2014. Vos heures seront converties en euros.

## • Bilan du plan de développement des compétences 2019

La commission emploi formation avait mis en garde contre les risques que le budget transformation vienne financer des actions du plan. La direction a assuré qu'il n'y avait pas de vases communicants. Les élus ont cependant déploré que les formations liées au déménagement de France 3 IDF au Siège, ainsi que le basculement du Soir 3 sur France Info TV, rentrent dans le budget

• joindre l'attestation qui accompagnait votre bulletin de salaire de février 2015.

• pour toute question, adressez-vous à votre RH qui vous fournira l'attestation.

Le CPF est plafonné à 5.000€ pour les salariés. 8.000€ pour les salariés handicapés ou ouvriers peu/pas qualifiés. La direction encourage donc chaque salarié à utiliser son CPF : plus il l'utilise, plus son compte s'incrémente en euros.

Chaque salarié est désormais libre d'utiliser son CPF pour concrétiser son projet de développement professionnel.

Concernant les CDD, chaque intermittent ou collaborateur en CDD lorsqu'il termine sa mission à FTV, se voit remettre (et ce, quelque soit la date) sa fiche de salaire et son attestation DIF (une obligation pour l'employeur). Chaque attestation devra être additionnée aux autres pour la déclaration sur leur CPF.

transformation.

Concernant l'élaboration du plan 2020, la direction nous a informés que les formations au NRCS étaient suspendues car le constructeur doit reformater le système. Elles devaient être menées en 2020 et vont donc être reportées sur le budget 2021. La direction va donc devoir supprimer des lignes budgétaires de plusieurs centaines de milliers d'euros en 2021, alors que le budget 2020 est sous consommé à cause de la COVID.

## 8 - Information sur le bilan logement 2019

Les élu-e-s du CSE constatent que la participation au 1% logement de FTV est loin d'être satisfaisante.

Action Logement, qui gère la collecte des entreprises, a reçu 2 665 333 € de France Télévisions pour l'année

2019, soit 0,45 % de la masse salariale.

En contrepartie de ce versement, 26 collaborateurs seulement ont été logés (18 pour le Siège) ils étaient 35 en 2018 et 48 en 2017, 6 dossiers de

prêts d'accèsion ont été accordés (2 au Siège), 5 collaborateurs ont bénéficié de prêts travaux (2 au Siège), 40 prêts mobilipass ont été effectués (dont 12 au Siège), 37 salariés ont été accompagnés lors de leur mobilité professionnelle sur l'ensemble de FTV, 13 collaborateurs ont bénéficié de l'expertise d'un conseiller financier, 7 dossiers Locapass ont été accordés (4 au Siège), 11 dossiers Garantie Locapass, Visale (caution gratuite et aides en cas d'impayés).

A cela s'ajoute, pour 2020, une situation sanitaire qui réduit fortement le mouvement dans le parc social puisque les visites de logement sont suspendues.

La plate forme al-in.fr qui remplace

## 9 - Information sur les ajustements d'organisation de la Direction des Antennes au sein de la DGDAP

Après avoir mis en place des unités de programmes transverses, après avoir créé une direction des antennes, la réorganisation des antennes se poursuit avec 2 idées clefs : la complémentarité et la temporalité.

L'idée : travailler à la fois sur le court terme, c'est à dire construire les grilles de programmes propres à chaque chaîne, et concevoir une stratégie à plus long terme et ainsi anticiper les évolutions auxquelles la télévision est confrontée (concurrence des plateformes, nouveaux usages).

Pour répondre à ces enjeux, Florent Dumont, nouveau directeur des antennes nationales, explique les

« ajustements » à venir. Désormais la Direction des antennes sera organisée autour de 4 pôles :

Premier pôle, le pilotage de l'offre à long terme, dans le respect des contraintes budgétaires.

Deuxième pôle, l'élaboration de la

Log&moi a pris du retard et montre beaucoup de dysfonctionnements. Elle ne compte que 32 inscrits pour l'ensemble de FTV !

Les élu-e-s du CSE se sont inquiétés du comblement du poste qui sera laissé vacant par l'actuelle référente lors de son départ de l'entreprise.

Ils demandent à la nouvelle DRH de FTV de se saisir de ce dossier avec volontarisme. FTV ne peut être dépossédé ainsi de ses capacités d'agir sauf à considérer que le 1% logement est désormais un impôt totalement détourné de ses finalités initiales et que le gouvernement, dans une approche purement libérale, veut en finir avec le 1% logement, cet outil crucial pour le logement social de notre pays.

programmation des antennes du groupe : France 2, France 3, France 4, France 5 avec pour maître mot la complémentarité. L'objectif étant de toucher tous les publics. Cette équipe aura la responsabilité du dépôt hebdomadaire des grilles de programmes.

Troisième pôle, pendant numérique du second, aura en charge la programmation et l'éditorialisation des antennes non linéaires ainsi que les offres à destination des publics spécifiques que sont Okoo et francetvslash. Conséquence : Les équipes de Slash et Okoo, jusqu'à maintenant rattachées à l'unité jeunes publics et animation, rejoignent la direction des antennes.

Quatrième pôle assurera la continuité et la direction artistique des antennes, en lien étroit avec la direction des technologies.

Deux entités conservent leur mode de fonctionnement actuel :

- Le pôle autopromotion (bandes annonces et éléments de promotion)



- Le secrétariat général des antennes

Quant aux émissions religieuses, elles dépendront désormais des programmes. Elles étaient rattachées jusqu'ici au secrétariat général.

Enfin, un poste d'adjoint(e) est créé.

Pas de conséquence sur l'emploi affirme la direction. L'activité quotidienne des équipes ne sera pas modifiée. Seul le rattachement hiérarchique évolue.

L'idée est de fluidifier les échanges entre les antennes pour coordonner une offre complémentaire permettant ainsi au téléspectateur d'avoir une vision d'ensemble.

Chaque chaîne conservera son identité : France 2, le débat national, voire international, France 3, la perception des territoires, France 5, le décryptage, Lumni, la pédagogie... Ne s'agit-il pas de l'éternel retour à l'organisation transverse qu'auront visé toutes les directions successives depuis Patrick de Carolis ?

## 10 - Présentation et approbation des comptes 2019 du CSE Siège

En 2019, 20 000 personnes sont passés à l'accueil ou à la boutique du CSE. Pendant la période, au-delà de l'ensemble des activités et services proposés, le CSE a déployé beaucoup d'énergie sur la numérisation et refonte de son site internet.

En 2020, la situation inédite créée par la pandémie a eu un impact sur toutes les activités du CSE. L'équipe s'est très vite mobilisée pour gérer les reports, reprogrammations et le réaménagement des bureaux pour accueillir les salariés.

Grâce à l'Accord du 7 mai 2019, la subvention du CSE est sanctuarisée pour les activités sociales et culturelles jusque fin 2022.

En 2019 la dotation s'est partagée entre le CI-ORTF pour 63 % (séjours adultes, en famille, ou colonies de vacances) et 37 % sont revenus aux autres activités : animation, évènementiel, voyages, sorties enfants, séjours divers, locations été/hiver, bons de rentrée scolaires ou bons de Noël, chèques vacances, CESU, activités sportives, massages, ostéopathie, activités culturelles ou encore boutique du CSE.

Les chiffres clés de l'exercice sont

présentés et commentés par l'expert comptable.

La subvention de l'employeur en 2019 a été de 5 540K€ au titre des activités sociales et culturelles (ASC) et 568K€ au titre des attributions économiques et professionnelles (AEP). Le résultat a été de 549K€ pour les ASC et de 277K€ pour les AEP.

Le bureau du CSE a décidé d'élargir les seuils d'accès aux droits du CSE pour les intermittents en ramenant la « jauge » à 50 jours par an et non plus 80 jours. Cette « jauge » est aussi celle en vigueur pour le CSE de France 3.

Parmi les postes importants du budget figurent les animations autour des fêtes de fin d'année. Cette année, en raison du rebond de la crise sanitaire, le CSE est contraint d'annuler l'Arbre de Noël qui devait se dérouler fin novembre au Musée des Arts forains. Plusieurs pistes alternatives sont à l'étude dont la proposition de proposer un ou plusieurs événements au printemps 2021, pour fêter la fin ou la décrue tant souhaitée de la pandémie. Noël à Pâques, en quelque sorte...

Les résultats 2019 et a fortiori ceux de 2020 (en raison de la pandémie), sont excédentaires. Le bureau du

CSE réfléchit à la concrétisation d'un **investissement immobilier en 2021**, pour élargir le patrimoine du CSE au profit des salariés, plutôt en proximité de Paris et en bord de mer. L'idée de la Normandie ou de la Baie de Somme fait son chemin plutôt que la Côte d'Azur où le CSE dispose déjà de trois appartements à Cannes et Cap Esterel. L'appartement de Cannes a d'ailleurs bénéficié d'une rénovation en 2019.

Pour ce qui concerne les **activités sportives**, un rapprochement est envisagé avec l'US ORTF, à l'instar de ce qui se fait dans le réseau France 3, afin d'élargir l'offre au profit des salariés.

Le bureau du CSE souhaite aussi encourager la pratique du vélo, en installant des « totems tout en un » de réparation de vélos devant un plusieurs de nos sites (MFTV, Malakoff, Eos, Vaise). Il souhaite aussi installer des Boîtes à livres dans différents lieux de passage de nos sites.

Le propriétaire du Barjac, où se trouve notre salle de sport, a décidé d'y interdire toute autre activité que de bureau. Il demande même la remise en état initial des locaux !

## 11 - Présentation des comptes du RIE du siège de France Télévisions

Le budget 2019 de la restauration prévoyait 397 000 couverts et le réalisé est de 367 080 couverts. Un écart dû aux différents mouvements constatés en cours d'année et difficilement prévisibles.

Au niveau des produits, on constate un réalisé de 6 381 K€ contre une prévision de 6 425 K€, soit une économie de 49 965 €.

## 12 - Vie du CSE

### • **Point d'actualité concernant le RIE du siège**

L'installation de parois en Plexiglas est prévue d'ici une quinzaine de

La direction serait prête à nous concéder un local de stockage au Siège mais n'a pas de solution de relocalisation de notre salle de sport. Cinq activités sont concernées : boxe, yoga, Pilate, claquettes, karaté. Et le club d'athlétisme qui y stocke son matériel. Il va donc nous falloir trouver au plus vite un espace aménagé pour nos activités. La direction "va essayer" d'aider le CSE dans ses recherches.

Enfin les discussions sont toujours en cours avec la DRH pour le maintien des emplois au CSE.

**Suite au débat et à la la certification sans réserve par le Commissaire aux Comptes, les comptes 2019 du CSE du Siège de France Télévisions ont été approuvés par 15 voix pour et 8 abstentions.**

Le secrétaire a chaleureusement remercié l'équipe pour son travail et réaffirmé son attachement à un service de proximité, au cœur de l'entreprise : « le CSE du Siège, c'est une balise, un repère, un endroit où il y a du monde, de l'humanité, où on est accueilli par des gens sympas, ce qui n'est pas inutile par les temps qui courent ».

Au total, au niveau des charges la restauration a dégagé un excédent de 231 K€ en 2019 qui s'explique par la baisse des charges sociales et par une subvention abondée de 83 000 € pour compenser le déficit de l'exercice 2018. Ces excédents serviront entre autres à provisionner les départs en retraite du personnel du RIE.

jours sur les tables du RIE où la fréquentation reste importante. Le

nombre de places assises pourra être augmenté tout en conservant l'éloignement des usagers.

Des hygiaphones seront aussi installés devant les postes de travail du self pour faciliter la communication avec les salariés du

#### • **Délibération concernant la transformation du CIORTF en CASCIE**

Le CSE du Siège a donné mandat à son secrétaire Marc Chauvelot et sa secrétaire adjointe Marie Pierre Samitier pour le représenter à la négociation du protocole de création du CASCIE\* ORTF, pour l'informer des négociations de l'accord collectif relatif au CASCIE ORTF et à la négociation de la convention de transfert de gestion des activités sociales et culturelles au CASCIE ORTF.

#### • **Compte rendu de la commission des marchés du 27 Août 2020**

Lors de cette commission a été déterminé le choix des prestataires

RIE.

Un plan de continuité de l'activité, en cas de reconfinement (que chacun appréhende), est à l'étude pour pouvoir assurer autant que possible la continuité du service en interne.

Ils informeront le CSE de l'avancée des négociations, le consulteront sur les points cruciaux, communiqueront le texte issu des négociations, et soumettront au vote du CSE la décision de signer le protocole de constitution du CASCIE ORTF.

\*CASCIE= Comité des Activités Sociales et Culturelles Inter Entreprises

pour les chèques de rentrée et a été acté le principe d'un équipement informatique des élu-e-s du CSE.

Prochain CSE le 4 novembre 2020.

*Vos élus CGT se tiennent à votre disposition*

Paris, le 26 octobre 2020